

**Département (08) Ardennes**

Nom du réseau :

CORDEBAR Hervé – email : herve.cordebar@cg08.fr – site internet : http://www.cg08.fr/

Date de mise à jour de la fiche : 15/10/09

Orientations générales du réseau		Etat d'avancement		
Collecte		<b>Réseau en exploitation (totale ou partielle)</b>		
Zone Blanche	X	<b>Planification</b>	<b>Lancement du Projet</b>	01/03/06
Montée en débit			<b>Appel d'offre</b>	01/05/06
Entreprises			<b>Attribution</b>	01/09/06
FTTH global			<b>Mise en exploitation</b>	01/09/08
FTTH partiel		<b>Observations</b>	Marché public travaux (2 ans), attribué à SEIFFEL et SPIE, découpé en 2 lots : Achat & pose de shelters / Génie civil.	
Ets Publics				
Points hauts				
FTTN				

Montage juridique		
<b>Type (Régie déléguée, SEM, DSP Affermage, DSP Concessive, etc.)</b>	<b>Régie</b>	
<b>Observations</b>	Le CG08 a construit 9 shelters (capacité d'accueil de 4 opérateurs), dont il reste propriétaire (achat des terrains à la commune quand nécessaire pour 1€ symbolique), qui sont mis à disposition des opérateurs.	

Exploitants	
	Conseil Général – Ardennes

Ampleur du projet			
<b>Type de subvention</b>	<b>Périmètre</b>	départemental	
	<b>Population touchée</b>	0 habitants	
	<b>Linéaire du réseau</b>	0 kms	
	<b>Investissement global</b>	0,60 M€	
	<b>Part d'investissement public</b>	0,60 M€	100 %
<b>Observations</b>	Ce projet a permis de traiter 1 946 lignes inéligibles.		

Points de raccordements		Services proposés	
NRA	0	Loc fourreaux	
Zones d'activités	0	Loc FON	
Établissements publics de santé	0	Bande passante	
Ets. publics de recherche, éducation	0	Lignes blanches	X
Autres Ets. publics	0	Hébergement	X
<b>Observations</b>	Les 9 shelters sont opérationnels à ce jour		

Clients du réseau			
<b>Nb opérateurs nationaux</b>	1		
<b>Nb opérateurs locaux</b>	0		
<b>Nb utilisateurs indépendants</b>	0		
<b>Observations</b>	Orange est présent dans les shelters. Tous les FAI qui le souhaitent, peuvent commercialiser des services (connexion type ADSL)		

Remarques générales	
Les shelters sont mis à disposition dans les conditions suivantes : – 1er opérateur présent 150 €/an (doit assurer l'entretien intérieur) ; – Les autres opérateurs 200 €/an.	

